



**1<sup>ère</sup> édition**

**Exposition au Jardin La Batéjade**

**Thème « La Vue »**

**Appel à candidature**

**Du Vendredi 5 juin au Dimanche 7 juin 2026**

**Date limite de candidature : 15 mars 2026**

### **Préambule**

Lors des journées nationales des Rendez-vous aux jardins dont le thème est « la vue », pour cette année 2026. L'association la SPAC la Batéjade organise dans le parc une exposition en lien avec le même thème. L'occasion de découvrir encore, la richesse de notre patrimoine naturel et culturel à travers un prisme sensoriel.

Cette première édition du RDV au jardin se tiendra du vendredi 5 juin au dimanche 7 juin 2026 de 11h00 à 18h00 sur le domaine de la Batéjade 854 route d'Uzès 30100 Alès, lieu historique de la commune d'Alès. La visite du jardin et de l'exposition est gratuite.

### **Article 1 – Appel à candidature et modalités de sélection des artistes**

Les candidatures sont à adresser par e-mail [jpthein@free.fr](mailto:jpthein@free.fr)

Ou par courrier à **Jean-Pierre Thein mas du Luc rue du Claux 30190 Saint Chaptès**

Accompagné des pièces suivantes :

1. Le bulletin d'inscription dûment complété et signé,
2. Biographie artistique au **format PDF** (présentation, parcours artistique, techniques, etc.),
3. Une photo de l'Artiste au **format jpeg** (dimension minimum 100 pixels).

**Une présentation de chaque artiste sera réalisée et plastifiée par les organisateurs (photo et biographie) pour être placé près des œuvres.**

4. Des photos d'œuvres récentes de l'artiste, de bonne qualité au format numérique jpeg. Ou l'adresse d'un site ou réseaux sociaux.
5. Deux chèques : 1 pour l'inscription de **30€** et un chèque pour l'adhésion de **5€** à l'ordre de la "**SPAC la Batéjade**".
6. Attestation d'assurance responsabilité civile.

### **Attention :**

- Dans le cas où le dossier de candidature s'avèrerait incomplet, le comité artistique « SPAC la Batéjade » se réserve le droit de ne pas valider l'engagement de l'artiste.
- Aucun dossier envoyé par la poste ou déposé ne sera retourné, même en cas de non sélection.

La manifestation est ouverte aux artistes peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes, graphistes.

La sélection des artistes est effectuée par le comité artistique de la « SPAC la Batéjade ». Le nombre d'artistes sélectionnés est limité à **15** avec chacun 4 œuvres à exposer.

La sélection est annoncée aux candidats par e-mail.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

### **Article 2 – Inscription définitive, participation aux frais**

Pour que l'inscription soit définitive, l'artiste doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile. Ainsi que tous les documents demandés.

Les frais d'inscription, comprenant la réservation de l'emplacement ainsi que les frais de gestion et de communication.

### **Le prix artistique "SPAC La Batéjade "**

Trois diplômes seront décernés par le Jury : 1er, 2ème et 3ème prix De la SPAC la Batéjade.

Les critères seront les suivants :

- Le lien avec le thème proposé.
- Son originalité : chaque **œuvre d'art** est unique, même dans une série.
- Son impact émotionnel ou esthétique
- La technicité

**En signant le bulletin d'inscription, les artistes s'engagent à accepter le présent règlement.**

### **Article 3 – Exposition**

Les supports (chevalets et socles etc.) pour l'exposition sont fournis par l'artiste.

Les œuvres exposées restent sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Les organisateurs et la propriétaire des lieux ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de dégradation, perte ou vol de quelque nature que ce soit.

**Chaque soir, les artistes auront la possibilité de mettre leurs œuvres à l'abri dans la magnanerie.**

Les exposants devront restituer l'emplacement occupé pendant l'exposition dans un état identique à celui dans lequel ils l'ont trouvé en début d'exposition.

Le choix de l'implantation dans les espaces du domaine se fera en accord avec la propriétaire et le comité de pilotage.

Les frais de production des œuvres, l'emballage et le stockage sont à la charge de l'artiste.

Le comité se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'événements majeurs (intempéries). Il ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation de l'exposition.

Tous les participants s'engagent à respecter les normes de sécurité et sanitaires en vigueur.

**Il est formellement interdit de fumer dans le parc.** L'espace fumeur sera dans la cour devant la maison.

#### **Accrochage**

L'accrochage des œuvres et l'assurance de celles-ci sont à la charge de l'artiste.

L'accrochage sera réalisé par chaque artiste lui-même.

À l'occasion de l'accrochage et du démontage, les membres de l'organisation se réservent le droit de vérifier les bonnes conditions d'exposition.

Les œuvres ne pourront être fixées aux arbres avec **des clous, punaises.**

**Ficelle ou chaînette** sont les seules fixations autorisées sur les arbres.

Chaque œuvre pourra être accompagnée d'un cartel réalisé par l'artiste, indiquant le titre de l'œuvre, sa technique, la date de réalisation.

L'exposant s'engage à participer à la manifestation jusqu'à la date et heure de fermeture du festival.

À ce titre, les œuvres ne pourront pas être décrochées et enlevées avant.

Il est formellement interdit d'exposer des copies d'œuvres.

## **Article 4 – Communication**

### ***DROITS PHOTOGRAPHIQUES DES PERSONNES ET DES BIENS :***

- Les participants autorisent l'organisateur à communiquer leur nom et prénom via la presse et le service communication de l'organisateur SPAC La Batéjade
- Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur des œuvres qu'ils présentent.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un tiers.

Les photos des artistes, œuvres et de l'événement pourront paraître sur le site internet, réseaux sociaux de la SPAC la Batéjade ainsi que dans tout support de communication de l'événement.

Ils pourront également être photographiés et /ou filmés au cours de la manifestation.

Ces diverses images seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de l'événement et pour en assurer sa communication (affiches, flyers, articles de presse, etc.)

### ***CESSION DES DROITS D'AUTEUR***

La SPAC La Batéjade s'engage à ne pratiquer aucune exposition des reproductions des œuvres en dehors de celle relative à la promotion et la communication de l'événement.

## **Article 5 - Désistement**

En cas de désistement de l'artiste supérieur à 30 jours avant la date prévue du festival, les frais d'inscription seront restitués.

En cas de désistement de l'artiste dans un délai inférieur à 30 jours avant la date prévue du festival, les frais d'inscription seront encaissés par l'organisateur, sans que l'artiste puisse en faire la réclamation.

## **Article 6 – Engagement de l'artiste**

La signature du bulletin d'inscription entraîne pour l'exposant, l'acceptation du présent règlement et l'obligation de s'y conformer.

L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte.



Vendredi 5 juin au dimanche 7 juin 2026

Appel à candidature

### Bulletin d'inscription

À retourner **avant le 15 mars 2026** accompagné de :

1. Biographie artistique au format pdf (présentation, parcours artistique, techniques utilisées...)
2. Une photo de l'Artiste au format jpeg (dimension minimum 300 pixels),
3. Des photos d'œuvres récentes de l'artiste, de bonne qualité au format numérique jpeg. Ou l'adresse d'un site ou réseaux sociaux.
4. Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au moment de l'exposition.
5. Deux chèques : 1 pour l'inscription de **30€** et un chèque de **5€** à l'ordre de la "**SPAC la Batéjade**".

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville.....

E-mail : .....@ .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

Site internet : www.....

Facebook : .....

Instagram : .....

N° Siret : .....- N° Maison des artistes (MDA) : .....



## TARIF

- a. Frais d'inscription (frais administratifs, de gestion, communication) **30€**  
b. Adhésion à l'association La SPAC la Batéjade (non remboursable) **5€**

Total par exposant **35€**

**MODALITÉS DE PAIEMENT : 1 chèque de 30€ et 1 chèque de 5€**

**Total à régler à l'inscription, par chèques bancaire à l'ordre de : « SPAC la Batéjade »**

Attention : virement bancaire non accepté.

Par courrier à **Jean-Pierre Thein mas du Luc rue du Claux 30190 Saint Chaptès**

Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue par le comité artistique, Le règlement de 30€ vous sera restitué. Les 5€ seront gardés et vous serez adhérent à l'association.

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à :**

- ⇒ Par mail : [jpthein@free.fr](mailto:jpthein@free.fr)
- ⇒ Jean-Pierre Thein – 07 81 26 60 58
- ⇒ Pierre Lopez : [lopezpierre1957@gmail.com](mailto:lopezpierre1957@gmail.com)

J'atteste avoir pris connaissance et accepter les clauses du règlement « Art et Patrimoine » et m'engager à participer à cette manifestation.

Fait à : ..... Le : .....

**Signature de l'exposant,**